

Blandouet-Saint Jean

Bulletin communal

n°2



18
19

D210

D 235

BLANDOUET
commune déléguée de
BLANDOUET-SAINT JEAN

ST JEAN S/ERVE
commune déléguée de
BLANDOUET-SAINT JEAN

Nouveaux habitants

Vous venez d'emménager dans notre commune, nous vous souhaitons la bienvenue. Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie avec une pièce d'identité ou un livret de famille pour se faire connaître.



Numéros utiles

URGENCES EUROPÉENNES (depuis un portable)	112
SAMU	15
POMPIERS	18
CABINETS MÉDICAUX	
Sainte-Suzanne	02 43 01 40 18
Vaiges	02 43 90 50 98

Répertoire Electoral Unique

À compter du 1^{er} janvier 2019, une nouvelle réforme électorale entre en vigueur à savoir le répertoire électoral unique (REU). L'objectif de cette réforme du processus d'inscription sur les listes électorales est de lutter contre les non-inscriptions et les mal-inscriptions, dont l'une des conséquences est l'absentéisme des électeurs lors des derniers scrutins. Cela permet de faciliter la participation à la vie électorale. Fiabiliser les listes électorales et permettre l'inscription 30 jours avant un scrutin.

Les Français résidant à l'étranger ne seront inscrits que sur une seule liste électorale (consulaire ou municipale). Ceux qui sont actuellement inscrits sur deux listes devront donc choisir sur laquelle ils se maintiennent en 2019. Ils ne pourront plus voter qu'à un seul endroit pour tous les scrutins qu'ils soient nationaux ou locaux.

Le dépôt de la demande d'inscription est recevable à tout moment.

Trois options possibles pour le dépôt de la demande (article R5 du code électoral) :

- déposée en personne ou
- adressée par courrier, au moyen du formulaire agréé CERFA accompagné des pièces, ou
- présentée par un tiers dûment mandaté (procuration obligatoire - mandat écrit)
- démarche en ligne (servicepublic.fr)*

* s'agissant des demandes déposées dans le cadre de la télé procédure accompagnée des pièces justificatives, elles sont enregistrées dans le REU et mises à disposition des communes en vue de leur instruction.

Pour rappel : les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019

Recensement militaire

Les jeunes garçons et filles ayant 16 ans, doivent se recenser à la mairie avec le livret de famille, carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Une attestation de recensement leur sera remise, cette attestation sera désormais indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours, permis de conduire ou conduite accompagnée.



Quelques informations utiles pour vos démarches administratives

PIÈCES DEMANDÉES	A QUI S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ Suite au changement de cette démarche administrative, le délai est beaucoup plus long qu'habituellement.	Les cartes d'identité ne sont plus réalisées en mairie, vous devez vous rendre dans les communes ayant le même dispositif que les passeports biométriques (Bonchamps Les Laval, Laval, Mayenne, Evron, Ernée...).	Avant de vous déplacer, prendre contact avec la mairie afin de vous munir de tous les documents nécessaires. La carte d'identité à portée de clic ! Il est désormais possible d'effectuer une pré-demande de carte d'identité en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés http://predemande-cni.ants.gouv.fr/ . Une fois les renseignements complétés et le numéro de pré-demande noté, il suffit de se présenter muni des pièces justificatives dans une mairie équipée d'une borne biométrique afin de finaliser la demande.	GRATUITE ou payante si non-arrivée à échéance ou égarée 25 €
PASSEPORT Prévoir un délai de 2 à 3 semaines	Lieu d'établissement le plus proche : Mairie d'Évron	<ul style="list-style-type: none"> • 2 photos (identiques et récentes) • 1 justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...) • copie intégrale acte de naissance en original • ancien passeport (si renouvellement) • carte d'identité 	Timbres fiscaux Adulte : 86 € de 15 à 18 ans : 42 € Moins de 15 ans : 17 €
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE	À la mairie du lieu de naissance	Indiquer sur demande écrite : noms, prénoms, date de naissance du demandeur et des parents. Présenter sa carte d'identité si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE	À la mairie du lieu de mariage	Indiquer sur demande écrite : noms, prénoms, date de mariage, Livret de famille sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS	À la mairie du lieu de décès	Indiquer sur la demande écrite : noms, prénoms, date du décès	1 enveloppe timbrée pour le retour
DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE	À la mairie du mariage ou du domicile	Imprimé à compléter à la mairie	GRATUIT

Soyons prêts à recevoir la fibre optique en 2019 à Blandouet-Saint Jean !!

Tous les foyers seront raccordés et les travaux financés par le Conseil départemental. Un contrat a été passé avec la poste pour la mise en place de l'adressage suite à la commune nouvelle et nécessaire pour l'arrivée de la fibre optique, Il sera attribué un numéro à chaque lieu-dit. Travail réalisé par les secrétaires de mairie secondées par Nicole Baudry et Jean-Claude Bougeant.



Rappel :

Il est obligatoire que les haies et arbres situés sous les lignes téléphoniques soient entretenus et taillés à un intervalle d'au moins un mètre entre le haut de la haie et la ligne téléphonique.

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie !

Actualités des SCOT et PLUI :

Le SCOT, schéma de cohérence territoriale, constitue une stratégie de développement du territoire sur les quinze années à venir. Ce document est à ce jour terminé et a été soumis à une enquête publique.

Le PLUI, plan local d'urbanisme intercommunal, est actuellement en cours d'élaboration. Les résultats seront proposés au second semestre 2018, lors de réunions publiques. À cette étape, chaque habitant pourra faire part de ses observations avant la validation du projet.

Projets en cours :

Nous envisageons la rénovation des anciens locaux de l'école de Saint Jean et l'ancienne cantine, route de Saint Pierre, pour en faire des logements locatifs, ainsi qu'un lieu d'accueil pour nos associations et loisirs.

N'oublions pas le travail important réalisé par nos bénévoles. Je tiens à tous les remercier pour leur engagement.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et pour 2019, j'adresse mes vœux de santé, bonheur, et réussite à chacun de vous.

Le maire
Claude DEROUARD



Solange Schlegel



Séverine Daty, Éliane Mézerette, Aurélie Dufour



Défibrillateur

Présence d'un défibrillateur à l'entrée de la mairie de St Jean et d'un autre Place Adam Becker à Blandouet.

Vie de la commune



4

Environnement



8

Bon à savoir



10

Vie des associations



14

Comptes rendus du conseil municipal



18

État civil

SAINT JEAN SUR ERVE

Naissances :

WATTEAU Paul : 11/09/2017

MÉLIN Sohan : 12/11/2017

PRÊTRE Leyana : 03/07/2018

Décès :

GARULO Véronique : 27/09/2017

FEURPRIER Pierrette : 02/02/2018

GLASSIER André : 02/04/2018

MAUGOUSSIN Robert : 08/04/2018

Mariage :

COUSIN Maëva et DELAIS Julien : 18/08/2018

BLANDOUET

Naissances :

VILLAIN Marion et Martin : 08/02/2018

BOUTELOUP Ilyan : 23/03/2018

PODEVIN Jacques : 03/07/2018

Décès :

TOULON Éric : 03/10/2017

GUVIER Jean-Claude : 19/03/2018

CARTIER Robert : 23/03/2018

BOUL France : 19/04/2018

GENEST Christian : 19/05/2018

GUVIER Jacqueline : 05/09/2018

Vie de la commune

Liste des assistantes maternelles St Jean

- Mme Géraldine DEROUIN - La Noë **02 43 90 28 24 / 06 74 11 45 55**
- Mme Marie DESERT - 38 rue Nationale **02 43 98 75 53 / 06 15 06 46 48**
- Mme Marina LERICHE - 7 Lot de la Gélinière **02 43 58 38 12 / 06 75 60 13 81**
- Mme Dominique ROI-BESNARD - Le Grand Bignon **02 43 69 03 72**

Le Relais Assistantes Maternelles de la communauté de communes des Coëvrons (RAM) est un service d'information et de conseil au service des assistantes maternelles agréées, gardes d'enfants à domicile, parents et futurs parents. (Informations, modalités d'emploi, droits et devoirs, aides accordées par la CAF ou la MSA, mise en relation entre parents et assistantes maternelles...)

Mme Aurélie BEDOUET, animatrice du R.A.M, vous propose un accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au **02 43 01 44 27** ou au **06 31 70 28 70** ou un accueil sur rendez-vous au 1 bis, rue Jean de Bueil à Sainte-Suzanne. www.assistantsmaternels53.fr

Épicerie et dépôt de pain à St-Jean

Horaires ouvertures :
tous les jours 8h - 11h30 et 14h - 19h,
lundi et mercredi 8h30 - 11h45.
Pains spéciaux et pâtisseries à commander à l'avance (02 43 68 93 02)



Artisans - Commerçants

SAINT JEAN			
DU HAUT DES CIMES (DELANGLE Fabrice)	Arboriste - Grimpeur	Le Pré Neuf	02 43 37 10 16
ELEVAGE KerLA LAMAS & ALPAGAS	Vente de laine	Le Coudray	06 41 66 10 12
ETA DEROUIN Jacky	Travaux agricoles	La Noë	02 43 90 28 24
GENESLAY Samuel	Ebéniste	La Cogeaisière	02 43 90 28 42
GOBIN Olivier	Travaux de terrassement	La Giroudière	02 43 69 88 78
HARAS DE LOVA	Pension de chevaux	La Paillardière	02 53 22 82 50
HUAULT Alain	Expert Conseil Espaces Verts	Le petit montauron	06 60 14 42 60
HUAULT Pépinières	Pépiniériste	Le petit montauron	02 43 90 27 61
JOPATISS	Artiste Pâtissier	La Maçonnerie	06 27 83 95 24
LEMAITRE TRANSPORTS	Transport marchandises	La Marionnerie	02 43 90 28 45
LEROYER Sébastien et Karine	Restaurant de l'Erve	14 rue nationale	02 43 68 93 02
MAUJEAN Tania et Laurent	Chambres d'hôtes	La Paneterie	02 43 69 10 29
MAUJEAN Yann	Préparateur physique - Posturologue	La Paneterie	06 83 40 36 47
SARL ATP 3T (TATIN Frères)	Terrassement et travaux agricoles	Le Grand Montauron	06 12 34 69 77
SARL GLASSIER JOEL	Travaux agricoles	Route de St Pierre	02 43 90 26 82
SARL LEMAITRE James	Travaux agricoles et Travaux Publics	La Marionnerie	02 43 90 28 45
SARL PLUMAS	Activité sylviculture et forestière	Le Moulin Guyard	06 21 98 18 50
TATIN Alexis	Electricité - Chauffage - Plomberie	Le Grand Montauron	06 18 29 29 15
BLANDOUET			
BAUDRY Séverine	Portraits, atelier peinture	Le Pré du Bourg	pinceau.crayon@free.fr
CHARLOT Guy	Boucher - Charcutier - Traiteur	Évron	02 53 22 88 40
LA VALLÉE	Gîte rural	La Vallée	02 43 67 09 07
LE RUCHOT	Gîte de groupe	Les Maisons neuves	06 95 87 94 15
PODEVIN Théophile	Peinture - jardinage - bricolage	Lot. de l'Allée Verte	06 32 72 84 93



Jean-Claude Guivier s'est éteint le 19 mars 2018, jour de ses 70 ans. Élu au conseil municipal de Blandouet en juin 1995, il y a effectué 3 mandats en tant que conseiller et avait commencé un nouveau mandat en qualité d'adjoint au maire. Jean-Claude Guivier laisse le souvenir d'un homme discret, souriant, d'humeur toujours égale, apprécié de tous et d'un dévouement de chaque instant. Il aura particulièrement œuvré en faveur de l'entretien des bâtiments et espaces communaux, notamment le plan d'eau de la Butte. Il était également actif dans les associations et manifestations locales où son absence est ressentie.

Repas du CCAS

Dimanche 14 octobre, plus de 60 aînés accompagnés de quelques membres de leurs familles ont pris part au traditionnel déjeuner du CCAS en réponse à l'invitation de Claude Derouard et de Solange Schlegel, respectivement maire et maire déléguée de la commune de Blandouet - Saint-Jean.

Avant le repas les deux élus ont rappelé le souvenir des 9 anciens décédés au cours de l'année précédente.

Le déjeuner préparé par le restaurant-traiteur de l'Erve et servi à la salle communale de Saint-Jean et apprécié de tous s'est poursuivi par quelques chansons du club des aînés de Saint-Jean et par des parties de cartes.



Bruits de voisinages

En matière de bruits, nous avons donc... des droits et des devoirs. Avec un peu d'attention, de savoir-vivre, nous améliorons ensemble notre qualité de vie.

Jardinage bricolage :
se référer aux horaires de l'arrêté préfectoral ou municipal :
jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Les samedis et mercredis de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Attention aux nuisances nocturnes sous les fenêtres de vos voisins

Eviter les aboiements intempestifs...

Savoir être discret à l'extérieur

Location de salle

SAINT JEAN

Salle socioculturelle

Vin d'honneur, réunion.....	85 €
(comprend la salle, la cuisine et les verres)	
Concours de cartes, Théâtre, Arbre de Noël, Bal...	115 €
(comprend la salle, la cuisine et les verres)	
Mariage ou Repas.....	210 €
(comprend la salle et la cuisine) les couverts sont en plus	
Lendemain de location.....	50 €
Chauffage 1^{er} jour de location	45 €
Chauffage 2^{ème} jour et suivant.....	22 €
(sera facturé impérativement pour toute location du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	
Acompte (pour toutes les locations).....	85 €
Ménage à l'heure (si la salle n'est pas propre)	30 €
Location tables et bancs champêtres.....	3 €
(1 table + 2 bancs / week-end)	

BLANDOUET

Salle Perrine Dugué



Vin d'honneur	45 €
Location journée (fin 22h) :	130 €
Location week-end :	170 €
Supplément chauffage du 1/10 au 30/04 :	30 €
Facturation supplément pour ménage non fait :	50 €

Salle locale du plan d'eau

Période estivale..... 50 €

Renseignements et réservations à la mairie.

Travaux réalisés sur les deux communes

Après de nombreux mois d'étude du dossier, de réunions entre élus et techniciens, de demandes de subventions, le chantier de l'aménagement du bourg de Blandouet s'est réalisé dans le dernier trimestre 2017. Le but était d'améliorer la sécurité en réduisant la vitesse pour un espace partagé entre les véhicules et la vie locale.

L'ensemble du bourg se trouve ainsi en zone 30. Les travaux ont été faits sur la place avec l'aménagement de places de parkings, dont une pour personne à mobilité réduite, la réduction de l'espace autour du monument aux morts pour en faciliter son fleurissement. Les trottoirs ont été agrandis, un chemin pédestre aménagé pour sécuriser les piétons, des décors au sol à l'aide de pavés dans certaines zones. L'enrobé a été refait sur toute la surface de la place et sur toute la traversée du bourg sur la route départementale. À la suite, les toilettes publiques ont été réaménagées avec accès pour personne à mobilité réduite.



Depuis le début de l'année 2018, les toilettes publiques du plan d'eau de St Jean sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'un chemin d'accès du parking aux toilettes. Le coût des travaux s'élève à 10 912.06 €.



Inauguration de l'école Victor Hugo le 21 avril 2018



L'APE de l'école «Victor Hugo» de Blandouet-Saint Jean

Au cours de l'année scolaire 2017/2018, l'Association des Parents d'élèves de l'école Victor Hugo a tout d'abord organisé un marché de Noël semi-nocturne qui a connu une belle affluence. Des fonds ont été récoltés grâce à la vente de sapins de Noël, à la tombola, à la vente de décorations de Noël fabriquées par les enfants ou les parents, mais aussi grâce à la buvette et la restauration, entièrement concoctée par les membres de l'association.

Nos ventes ponctuelles : Biscuits, Brioches, Bulbes et Fleurs, et la Chasse aux Œufs de Pâques ont également eu du succès et nous ont permis de financer l'intégralité des sorties scolaires organisées par les enseignants : Journée au parc Echologia de Louverné et Spectacle « Zorbalov et l'orgue magique » au théâtre de Laval.

Les fonds récoltés cette année ont aussi permis à l'APE de participer au renouvellement des jeux et livres de la garderie, ainsi qu'au projet de bibliothèque au sein de l'école.

L'inauguration de l'école Victor Hugo, le 21 avril dernier, fut une belle vitrine pour notre association et nous remer-

cions la municipalité de nous avoir associés à cet évènement.

À l'occasion de la fête de fin d'année organisée par l'équipe enseignante, nous avons pu remercier pour leur investissement, Anita TOLLEMER et Gaëlle GOBIN, respectivement présidente et secrétaire de l'APE pendant plus de 5 ans ! Elles ont choisi de quitter leurs fonctions mais restent membres de l'association.

Le nouveau bureau, élu à la rentrée 2018 est désormais composé de 4 membres :

- Émilie LOYANT, Présidente
- Élodie FAUCHEUX, Vice-présidente
- Nadège GENESLAY, Secrétaire
- Manuel ROBINO, Trésorier

Nous remercions chaleureusement tous les membres et les bénévoles qui permettent à l'association d'exister, et d'œuvrer dans la convivialité et la bonne humeur avec pour seul objectif le bonheur de nos enfants.

Au cours de l'année scolaire 2018/2019, nous renouvellerons, entre autres, notre fête de Noël ainsi que la vente de bulbes et fleurs, merci par avance pour votre participation !

Dans une vie de maire, il est rare d'inaugurer une école, donc inaugurer l'école Victor Hugo est un évènement très important pour l'histoire de notre commune Blandouet-Saint Jean, un RPI depuis 1990.

Le conseil municipal, après délibération en décembre 2011 et devant l'insistance de l'inspecteur d'académie, décide de construire le pôle scolaire sous réserve foncière route de Thorigné. En septembre 2015, ouverture de 2 classes, bureau des enseignants, tisanerie, salle de motricité, cuisine et salle de restaurant.

Les repas sont élaborés sur place avec des produits locaux en circuit court. Le nom de l'école « Victor Hugo » a été choisi par les élèves par le biais d'un vote en 2017.

Cantine



En moyenne, 30 à 35 repas sont servis à la cantine.

Les enfants, les enseignants et les ATSEM sont heureux d'avoir des produits locaux de qualité dans leurs assiettes. La semaine du 8 au 12 octobre 2018, nous avons fait la semaine du goût avec des menus de couleurs, qui ont permis d'apprécier des aliments peu communs. Toute la viande vient du producteur et les légumes du maraîcher. Seul les matières premières sont cuisinées et les produits transformés ne sont pas proposés.



Médiathèque Jacques Robert

En cette année 2017/2018, la médiathèque Jacques Robert a connu de nombreux changements : de nouveaux horaires d'ouverture, de nouvelles animations familiales en lien avec le développement du service lecture et en partenariat avec des associations locales.

Virginie Barbé, responsable de la médiathèque, vous accueille avec ses bénévoles pour les différentes animations ou pendant les horaires d'ouverture de la structure.

Les horaires d'ouverture aux publics ont été modifiés en fonction des besoins et des demandes des usagers.

La médiathèque est ouverte :

- le mardi, le jeudi et le vendredi de 15h à 18h30
- le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30
- le samedi de 9h à 12h

Pour rappel, la médiathèque Jacques Robert c'est :

- une équipe de salariés et bénévoles qui vous accueille du mardi au samedi.
- 260 m² d'histoires pour faire rêver petits et grands.
- des livres par milliers : CD, BD, documentaires, revues, romans... il y en aura forcément pour tous les goûts !
- une adhésion de 12,50 euros pour la famille pour un an. Possibilité d'emprunter 12 documents.
- de nombreuses animations autour du livre : l'heure de conte, les séances bébés lecteurs, le quizz family, la soirée « qui, quoi, où »...

Route de la Bazouge - 53480 Vaiges

Tél. 02 43 90 43 63

mediatheque-vaiges@coevrons.fr



R.P.I 2018/2019

En cette nouvelle année scolaire, l'école Victor Hugo compte 36 élèves scolarisés, de la petite section au CM2. L'année promet d'être riche en projets et la première période en est la preuve. Les élèves sont ravis de cette rentrée et la bienveillance prospère au sein de l'école.

En effet, depuis le début de l'année, les élèves de CE-CM ont pu expérimenter un nouveau sport : le tir à l'arc. En alliant précision et dextérité, cela leur a également appris à respecter certaines règles de sécurité.

Après les vacances, les élèves de Grande Section au CM2 commenceront un cycle de piscine, où pour certains ils se familiariseront avec l'eau, tandis que les plus expérimentés pourront approfondir leur technique.

Au cours de l'année, toute l'école profitera d'abord du spectacle de musique « Aqua Rêves » à Laval, mais aura également la chance de prolonger le projet sur les contes en allant voir le film « Un conte peut en cacher un autre » en fin d'année à Évron.

Enfin, les élèves participeront cette année à un projet artistique et culturel sur le thème de l'équilibre. Une exposition des productions sera réalisée afin de montrer aux parents le travail effectué par les enfants.

Une autre sortie scolaire sera organisée en fin d'année, mais... Surprise !



Argent de poche

Un chantier « argent de poche » s'est déroulé du 6 au 9 août à l'école de St Jean avec Aurélien, l'animateur de la 3 C.



6 jeunes des communes environnantes ont réalisé un tracé routier avec des panneaux peints sur le sol de la cour, ainsi qu'une marelle et des tracés pour des exercices de mobilité. Ils ont poncé et repeint des bancs ainsi qu'un cabanon de rangement pour les jeux d'extérieur.

Les agents communaux avaient préalablement esquissé le dessin et tout le matériel de peinture ainsi que les fournitures ont été achetées par la mairie.

Les jeunes ont travaillé sous une grosse chaleur, mais dans une bonne ambiance. Ils ont chacun reçu la somme de 60 euros pour leur travail.

Le jour de la rentrée des classes, les enfants ont été surpris par ces réalisations au sol et ont très vite enfourché les bicyclettes et trottinettes pour parcourir les routes tracées.

TAP (Temps d'Activités Périscolaires)



À l'école Victor Hugo de Blandouet-Saint Jean, le TAP est conservé cette année et les horaires restent inchangés de 15h à 16h30 (avec temps de récréation).

Le lundi et le jeudi pour les classes de CE et CM ; le mardi et le vendredi pour les classes de maternelle et de CP.

Valérie AMIARD, Stéphanie BOUL et Manon ROUSSET y accueillent les enfants avec enthousiasme, dynamisme et sont toujours à l'écoute pour répondre à leurs attentes leurs envies (bricolage, jeux d'expression, initiations sportives, cuisine, couture, expériences scientifiques, jardinage...).

L'équipe d'animation souhaite recevoir des bénévoles pour offrir aux enfants un plus large panel d'activités.

Toute personne qui aimerait faire partager son savoir faire ou juste proposer son aide, merci de prendre contact avec la Mairie.



Espaces jeunes 11-18 ans

Le foyer des jeunes de Blandouet fonctionne depuis 3 ans, et accueille un vendredi sur deux en soirée les jeunes de Blandouet-St Jean, âgés de 11 à 18 ans. Les soirées, encadrées par Sophie Aycard, animatrice au Service jeunesse des Coëvrons, sont consacrées à cuisiner, discuter, jouer, écouter de la musique...

Deux lieux sont dédiés à cet accueil : en été, les jeunes se retrouvent au local

du plan d'eau, et le reste de l'année à la salle des fêtes. Depuis septembre, de nouveaux jeunes sont arrivés, prenant le relais des plus âgés, pris par leurs études et l'éloignement.

Tout jeune intéressé peut contacter Sophie Aycard au 06 11 37 61 71 ou Nicole Baudry au 06 75 90 59 92, inscription auprès du service jeunesse de la 3C, et doit verser la cotisation annuelle.

Garderie



Valérie accueille les enfants le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 19h. (Les horaires peuvent être revus selon la demande des parents). À la garderie, plus on est de fous, plus on rit... Viens nous retrouver, tu seras conquis !



Une question sur le logement : Économie d'eau et des euros

Agence Départementale pour l'information sur le logement L'ADIL 53

A pour mission d'assurer un conseil neutre et gratuit sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement

2^{ème} mardi du mois de 9h30 à 11h30 sans rendez-vous

Tél : 02 43 69 57 00

Adil53@wanadoo.fr ou www.adil53.org

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne

En cas de projet de construction, de rénovation ou d'aménagement d'un logement, un architecte/paysagiste propose ses conseils gratuitement

2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 10h à 12h

Tél : 02 43 56 41 79

c.a.u.e.53@wanadoo.fr - www.caue53.com

Espace Info Energie

Porté par l'association Synergies, l'Espace Info Energie répond à toutes les questions liées à l'efficacité énergétique des logements, à la protection de l'environnement et aborde les aides financières.

Tous les mardis de 9h à 12h sur rendez-vous

Tél : 02 52 46 00 00

SoliHa - Solidaires pour l'Habitat

La Fédération SOLIHA vous accompagne dans vos démarches d'aide au logement. Propriétaire, Locataire, Copropriétaire trouvez l'aide dont vous avez besoin ...

Permanence le 2^{ème} mardi de chaque mois de 9h à 12h espace coévrons - sur rendez-vous

Tél : 02 43 91 19 91

Quatre gestes clé peuvent être mis en pratique afin de réduire sa consommation d'eau :

- **Adopter des gestes simples** comme fermer le robinet pendant le lavage des mains, le brossage des dents, la vaisselle. Laver les légumes dans une bassine et garder l'eau du lavage pour arroser les plantes.

- **S'équiper en matériel économe**, simple et peu onéreux permettant de réduire sa consommation d'eau comme les douchettes économiques, les aérateurs sur les robinets.

- **Surveiller ses installations et éviter les fuites**. Pour cela il suffit de surveiller sa consommation en relevant son compteur et d'entretenir ses installations.

- **Utiliser l'eau de pluie** pour les usages extérieurs comme l'arrosage de plants, lavages des voitures.

Avec ces gestes clé, vous réduisez votre facture d'eau et d'énergie (eau chaude) jusqu'à 1 100 euros par an.

Informations complémentaires sur www.ecodeaumayenne.org



Pour rappel

Un espace de tri sélectif des déchets existe dans chaque commune. Malheureusement des dépôts sauvages sont régulièrement constatés au pied des colonnes de tri.

C'est un non-respect de la salubrité publique qui entraîne pour son auteur une amende de 50€.

Horaires déchetterie Chammes

> du 1^{er} octobre au 31 mars

lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 / 17h
samedi de 9h / 12h et de 13h30 / 17h

> du 1^{er} avril au 30 septembre fermeture à 18h

On ne doit pas brûler les déchets

La municipalité rappelle à tous les administrés, qu'il est formellement interdit de brûler déchets ménagers et végétaux (herbes, résidus de taille ou d'élagage) à l'air libre sur leur propriété, article 84 du règlement sanitaire départemental approuvé par l'arrêté préfectoral du 10 janvier 1980 pour le département de la Mayenne. Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de 450 € (art. 131-13 du code pénal).



50 Kg de déchets verts brûlés c'est :

- > 6000 kms parcourus par une voiture diesel
- > 3 mois de chauffage fioul
- > Plus de 100 trajets aller-retour, selon le véhicule

Ne brûlez plus, valorisez-les !!

Le compostage domestique : tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes

Le broyage et le paillage : petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes

La déchèterie : vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.



FDGDON de la Mayenne

ANALYSER • EXPERTISER • EXPÉRIMENTER • SURVEILLER • CONSEILLER • LUTTER

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de la Mayenne a pour mission de lutter contre les rongeurs, les taupes, les chenilles urticantes, les plantes envahissantes et les frelons asiatiques.



D'autres documentations sont à votre disposition à l'accueil de la mairie



Pour plus d'infos :

FDGDON 53

17 Bd des Manouvriers

Zone artisanale

53180 Changé

Tél. 02 43 56 12 40

accueil@fdgdon53.fr

www.fdgdon53.fr

Attention aux canalisations de gaz

Afin d'éviter tout accident, vous devez, conformément au Décret 91-1147 du 14 octobre 1991, contacter le responsable de la canalisation de transport de gaz en faisant une demande de renseignement :

GRTGAZ - SERVICE DR / DICT
Roche Maurice - BP 12417
44 024 NANTES CEDEX

En cas d'urgence (24h/24h)

N°Vert 0 800 02 29 81

Collecte gratuite des essaims d'abeilles

L'essaimage est un phénomène naturel. L'abeille est indispensable à notre environnement (pollinisation, cultures...). Elle est protégée (ne pas détruire une colonie).
Si vous ne connaissez pas d'apiculteur pour le recueillir, contactez l'association Abeilles Mayennaises :

Yves Tanguy : 02 43 67 04 85
ou **06 18 22 55 30 ;**
Les essaims collectés par l'association sont destinés aux ruchers-école.



Désherbants : danger

De mauvaises pratiques des traitements phytosanitaires (désherbants, pesticides, fongicides, insecticides...) sont à l'origine de pollution du milieu naturel, perturbent son équilibre biologique et contaminent la ressource en eau (rivière, nappe phréatique...).

En Mayenne, 60% de l'eau consommée provient des rivières. L'utilisation des produits phytosanitaires représente des risques pour votre santé en cas d'inhalation, de contact ou d'absorption.

Une bonne pratique, c'est :

- **Intervenir à bon escient** avec des produits adaptés.
- **Suivre les recommandations** et la notice d'emploi des produits.
- **Respecter la réglementation** en vigueur.

1 gramme de substance active suffit à polluer la consommation en eau de 4 personnes pendant 30 ans

Il est interdit de traiter



Les fossés, même à sec



Les caniveaux et bouches d'égout



Le long des cours d'eau



Sources, forages et puits



Les zones humides

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 interdit l'application de produits phytosanitaires à moins de 5 mètres d'un point d'eau.



L'eau est un bien précieux et vital

Apprenez les gestes qui vont la préserver et éviter sa pollution

Fibre optique

Oui, la Mayenne sera totalement connectée en très haut débit grâce à la fibre optique d'ici 2022. Ainsi les services du département ont l'ambition, en accord avec les élus, pour tous les territoires dont celui des Coëvrons, d'un déploiement de 110 000 prises, montant estimatif de 180 millions d'euros.

La commune de Blandouet, comme nombre de communes dans les Coëvrons a reçu l'arrivée de cette fibre optique à l'entrée du bourg (à Blandouet, elle se trouve dans la nouvelle armoire de téléphonie située au point d'apport volontaire des déchets, et à St Jean sur Erve, à proximité de la mairie).

Tous les réseaux cuivres des systèmes téléphoniques (anciennement France Telecom), ont subsisté. Mais, même

avec nos réseaux cuivre, la bande passante nous a permis un raccordement au système ADSL2 de qualité nettement supérieure à ce qui se faisait avant. Ainsi, des maisons situées à 2 ou 3 km du bourg de Blandouet ou de St Jean-sur-Erve ont pu recevoir l'internet, c'est déjà un progrès technologique considérable...

Maintenant et d'ici 2022, chaque personne qui en fera la demande va se voir offrir une offre internet avec 30 fois plus de débit que l'actuel ADSL2. Pour cela, il faudra revoir le système d'adressage (et donc de boîte aux lettres de chaque habitat), y compris dans tous les hameaux et fermes isolées, ce travail est à la charge de la commune. Ce nouvel adressage est en cours de réalisation, il sera terminé en

2019. Ensuite, il faudra faire -en lien avec les services compétents-, la liste des difficultés prévisibles de type : aléa de chantier, élagage nécessaire, droit de propriété privée, etc.

Deux opérateurs principaux Orange et Free, sont déjà à pied d'œuvre, SFR le sera bientôt. Fin mars 2018, neuf communes du département étaient inscrites dans le programme de réduction des zones blanches. De la même façon, d'ici 2022, il n'y aura plus de zones blanches dans les Coëvrons, et donc y compris dans la commune de Blandouet-St Jean.

Jean Claude Dorizon



SCoT

Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine un projet stratégique d'organisation d'un territoire. C'est un outil et un cadre de référence des politiques publiques, il concerne :

- l'urbanisme, le logement, les transports
- les implantations commerciales
- les équipements sociaux et de loisirs
- les développements économiques, touristiques et culturels
- la mise en place des réseaux de communication : électronique et internet
- la mise en valeur et la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que des paysages
- la préservation des ressources naturelles, en particulier l'eau
- la remise en état et la préservation des continuités écologiques (zones vertes et zones bleues)
- la lutte contre l'étalement urbain.

L'ensemble de ces mesures (à préserver ou à mettre en œuvre), doit intégrer toutes les dimensions sociales d'habitat, de développement économique pour assurer un développement durable de tous les aspects d'un territoire.

En ce qui concerne notre commune nouvelle de Blandouet-St Jean, les services de l'EPCI du territoire des Coëvrons sous la direction de Marjorie Epplin et du Cabinet Citadia conseil d'Angers ont travaillé en lien avec les élus de notre

commune pour élaborer un document nous concernant.

Cette élaboration du SCoT doit faire l'objet d'une concertation entre tous et l'objet d'une évaluation. Ainsi, une commission d'enquête publique est prévue du 17 octobre au 22 novembre 2018 pour analyse du document de notre commune. Son but est tout d'abord d'informer les populations sur les décisions futures, ensuite, de recueillir leurs observations ainsi que celles du commissaire enquêteur qui va rendre son rapport en janvier 2019.

C'est un texte majeur qui décrit l'organisation de notre commune sur son territoire ; Son contenu, valable sur 10 ans est en lien avec d'autres textes directeurs qui sont : le PLH, le PADD, le DOO et enfin le PLUi.

Jean Claude Dorizon

NB :

* le PLH : le Plan Local de l'Habitat

* le PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable, il définit les orientations en matière de développement durable, mais il n'est pas prescriptif

* le DOO : Documentation d'Orientation et d'Objectifs, il détermine les orientations générales au sein du PADD, de l'organisation de l'espace, des équilibres entre les espaces urbains et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

* le PLUi : le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, celui des Coëvrons

Plans d'eau de St Jean et Blandouet

Un alevinage a été réalisé dans nos deux plans d'eau, dont 100 kg de gardons et 20 kg de tanches. On rappelle que la pêche y est gratuite !

Bonne pêche à tous !

RESO'AP

L'accompagnement avec un grand A ACCOMPAGNEMENT & SOLIDARITÉ

Les bénévoles de Résop'Ap vous proposent de vous accompagner dans vos déplacements.

Se rendre chez le médecin, le dentiste, le pharmacien, faire les courses, discuter, prendre un café, aller chez le coiffeur, se déplacer à Pôle emploi...

Contact : 02 43 39 44 49

Du lundi au vendredi :

8h30 / 12h - 14h / 17h

Mail : contact@resoap.fr

L'accompagnement véhiculé hors domicile après inscription auprès de l'association (dossier à compléter)

ÉTAPE 1 :

- vous contactez Résop'Ap 48 heures minimum avant
- résop'Ap contacte le bénévole disponible sur le secteur
- résop'Ap vous indique le nom du bénévole

ÉTAPE 2 :

- le bénévole réalise l'accompagnement et vous fait signer le document à souche
- il adresse le double du document à Résop'Ap pour obtenir le remboursement des frais kilométriques

ÉTAPE 3 :

- Résop'Ap vous adresse la facture
- Résop'Ap rembourse le bénévole des frais kilométriques engagés

Adhésion annuelle : 5 €

Participation forfaitaire : 0.50 € / km

Forfait minimum de 5 €

Portage des repas

Les repas sont préparés par un professionnel de la restauration avec l'appui d'un nutritionniste, ils sont fabriqués à partir de produits frais. L'ensemble des repas est conditionné en barquettes, à usage unique, portant la date limite de consommation. Les repas, allant de 1 à 7 par semaine, sont librement composés par le bénéficiaire. Le repas livré coûte 7,98 € (possibilité de réductions fiscales et de prise en charge partielle par la caisse de retraite ou la mutuelle, selon conditions)

La MDA

(Maison Départementale de l'autonomie)

La Maison Départementale de l'Autonomie, guichet unique d'accueil et d'information de proximité, pour les personnes en situation de perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap ainsi qu'aux acteurs du territoire, facilite les démarches. Il s'agit d'offrir aux usagers un suivi personnalisé et adapté à la situation de chacune d'eux. Elle est présente sur l'ensemble du département en s'appuyant sur un réseau de 12 antennes territoriales.

RENSEIGNEMENTS :

mda@lamayenne.fr

Tél : 02 43 677 577



Assistante sociale

Prendre rendez-vous avec l'antenne solidarité à Évron au 02 43 01 25 90

Accueil de jour personnes âgées

L'accueil de jour de l'hôpital d'Évron consiste à recevoir pour une ou plusieurs journées par semaine des personnes âgées souffrant de troubles de la mémoire, de maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, vivant à domicile. Le service fonctionne du lundi au

vendredi de 10h à 16h30. Le transport des personnes est possible.

RENSEIGNEMENTS :

Hôpital d'Évron - BP 0209

4, rue de la Libération - 53600 Évron

Tél : 02 43 66 65 19

Mail : accueildejour@hopitallocal-evron.fr

Ouverture d'une permanence de la MSAP à la Maison des Solidarités de Sainte Suzanne

À compter du 5 septembre 2018, une permanence MSAP (la Maison de Services au Public) se tiendra chaque mercredi, de 9h45 à 12h15, à la Maison des Solidarités, 6 bis Rue du petit Rocher (sans rendez-vous).

Une animatrice de la Communauté de communes des Coëvrons accompagnera les usagers dans leurs démarches administratives de la vie quotidienne relevant de plusieurs administrations ou organismes publics : CPAM, CARSAT, CAF, MSA, Pôle emploi, Direction des Finances Publiques, préfecture...



RENSEIGNEMENTS :

Communauté de communes des Coëvrons

2 Avenue Raoul Vadepied

53600 CHÂTRES LA FORET

Tél : 02 43 66 32 00



Référent EDF

EDF a demandé aux communes de désigner un référent pour centraliser les problèmes liés au réseau électrique (coupure de courant, chute d'arbres sur les lignes électriques...).

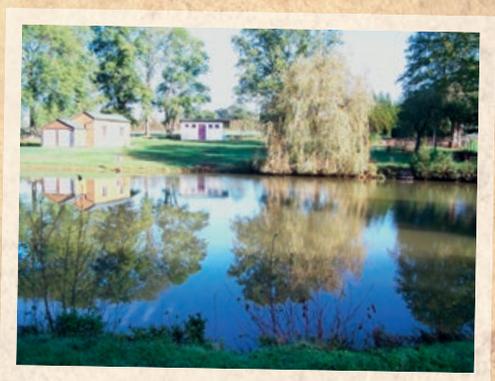
À Saint-Jean-sur-Erve, c'est Patrick Cousin qui a été nommé et à Blandouet c'est Claude Derouard.

Blandouet-Saint Jean

Saint Jean : 2538 ha
465 habitants
Blandouet : 1133 ha
198 habitants



N



LE MANS

AFN Blandouet

La France a fêté le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Conflit aux dimensions internationales qui fit de nombreuses victimes dans beaucoup de familles de la région : « une guerre à visage humain, inoubliable ».

La commission nationale spécialisée a attribué le diplôme d'honneur de porte-drapeau en reconnaissance de dix années de fidélité de cette fonction à Michel GAUDEMER, domicilié 1 place Adam Becker à Blandouet.

Félicitations à Michel.

Le président,
Bernard CLAIRET

AFN Saint Jean

Centenaire de la fin de la guerre 1914-1918

En ce 11 novembre 1918 lorsque sonne le cessez le feu, l'Europe est un cimetière et la France un champ de ruines. 8 millions de jeunes gens ont perdu la vie dans une guerre absurde.

Dans ce conflit 44 noms sont inscrits à Saint Jean et 19 noms sont inscrits à Blandouet, que ces personnes soient honorées et respectées en ce jour du 11 novembre 2018, que leur sacrifice gratuit pour l'existence de notre nation soit enclin à notre remerciement et notre reconnaissance sans compter les nombreux blessés et invalides de cette guerre terrible.

Merci à vous tous présents à cette cérémonie du souvenir, espérant que jamais de drames aussi conséquents ne viennent endeuiller notre territoire et que la paix difficilement acquise soit entretenue pour être le gage de notre pérennité et notre survie.

Le Président,
Jean-Paul CHAUVEAU



Club de la Gaieté Génération Mouvement

Notre assemblée générale ordinaire s'est tenue le mercredi 7 février en présence de Madame le Maire Solange SCHLEGEL et de Monsieur Michel DALIBARD, vice-président de Génération Mouvement. Une galette des rois et le verre de l'amitié clôturaient cette réunion.

Le mercredi 14 mars, c'était notre concours de belote et le mercredi 4 avril, le club organisait le concours cantonal de belote, quatre personnes ont été sélectionnées pour le concours départemental à Louvigné le lundi 4 mai. Félicitations aux personnes qui ont participé.

Le dimanche 22 avril, les adhérents se sont réunis à la salle des fêtes pour notre repas annuel préparé par M. et Mme LEROYER.

Le mercredi 16 mai, à la salle Maxime LÉTARD à Sainte-Suzanne avait lieu la fête cantonale des chorales. Merci aux personnes qui ont donné de leur temps pour préparer cette fête.

Le mardi 29 mai, les adhérents des clubs du canton se retrouvaient au préau de Blandouet pour une journée festive, le pique-nique de l'amicale territoriale.

Le mercredi 13 juin, notre club

réunissait ses adhérents pour le barbecue à la salle des fêtes.

Le dimanche 5 août, le club organisait un voyage à Lorient pour le festival Interceltique et le dimanche 30 septembre, une vingtaine d'adhérents assistaient au spectacle « Les Bodin's » à l'amphithéâtre à Angers.

Le club de la Gaieté remercie la municipalité pour la subvention accordée en 2018. Le club recrute toujours, les nouveaux retraités ou pré-retraités seront les bienvenus.

Le Président,
Jean-Claude BRUNEAU

Le Club de la verte Charnie



Ce club des aînés de Blandouet, dès l'âge de 60 ans ou même un peu avant, affilié à Générations Mouvement compte toujours une vingtaine d'adhérents.

Il se réunit une fois par mois autour d'un repas à la salle communale, commandé auprès des restaurateurs de St Jean ou du traiteur de Blandouet. Au cours de l'été, les rencontres ont lieu au plan d'eau où alors chacun apporte son repas et de quoi faire griller sur le barbecue. L'après-midi, certains jouent à la pétanque, d'autres à la belote, au triomino et tous se retrouvent autour de la table pour un goûter.

En mai et juin, cette année deux sorties en covoiturage ont permis de découvrir et de s'initier à la boule de fort à Saumur, de faire une balade en bateau sur la Loire, puis de visiter le magnifique Bioparc de Doué la Fontaine.

La journée de l'amitié avec les clubs des villages voisins a eu lieu également sous la halle à Blandouet le 12 septembre 2017. Nous avons tous plaisir à nous retrouver chaque mois sous le signe de l'amitié, de la convivialité, permettant aussi de mieux se connaître.

La subvention municipale est bien appréciée et permet de réduire pour chacun le coût d'une des sorties.

La présidente,
Nicole BAUDRY

Vie des associations

Football Club Saint-Jean-sur-Erve

La saison 2017-2018 du club s'est bien passée, que ce soit pour les jeunes (U7, U9 & U13) aux entrainements les mercredis après-midis ainsi que les samedis pour les matchs et les plateaux. Les dirigeants et joueurs déjà présents, seraient ravis de voir de nouveaux jeunes arrivés au sein de leurs équipes pour que le club continue à évoluer.

Le club remercie ses joueurs, ainsi que leurs parents qui s'investissent chaque samedi. Il remercie aussi la mairie pour la subvention perçue et les agents d'entretien pour le maintien de la tonte régulière du terrain de foot.

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter :
Benjamin COUSIN au 06.88.94.12.49
ou Sébastien LEROYER au 02.43.68.93.02

LA P'TITE COMPAGNIE

La p'tite Compagnie a pour objectif de promouvoir Le théâtre Amateur et l'animation sous toutes ses formes.

Tous les vendredis, elle propose des cours d'improvisations «L'improvisation ne s'improvise pas...» Venez essayez.

Renseignements auprès :
Ingrid BARROCHE : 06 40 40 19 08
www.ingridbarroche.com - lapetitecompagnie53@gmail.com



Société de pêche AAPPMA DU COEUR DE LA VALLÉE DE L'ERVE



Chers amis et pêcheurs l'année 2018 s'est plutôt bien déroulé ; avec toujours notre fête de la pêche qui a réuni une soixantaine de pêcheurs de tous âges des communes environnantes ; elle se déroulait à Saulges près de l'oratoire. Une très belle journée animée par les bénévoles de l'association ainsi que la présence du LPA de château-Gontier faisant découvrir des produits transformés de carpes d'élevages. 30 KG de truites dont 5 grosses furent misent à l'eau pour l'occasion. Nous avons cette année animé et initié à la pratique de la pêche plusieurs groupes d'enfants.

Les ventes de cartes de pêche 2019 se font toujours chez nos dépositaires habituels, que nous remercions grandement pour leurs gentillesse et leurs dévouements. L'aire numérique nous permet aussi de prendre les cartes de pêche en ligne sur internet www.cartedepeche.fr « AAPPMA du cœur de la vallée de l'Erve ».

Dépositaires : Mairie de Saulges : 02 43 90 52 35 - Point d'information des grottes Thorigné-en-Charnie : 02 43 90 51 30 Bar Restaurant de l'Erve St-Jean-sur-Erve : 02 43 68 93 02 - M. ANGOT président de L'AAPPMA : 02 43 70 91 76.

Nous rappelons aux propriétaires riverains de l'Erve autorisant l'accès et le passage des pêcheurs sur leurs rives, qu'ils peuvent bénéficier d'une aide financière pour tous travaux de fauchage et broyage de celles-ci (sous réserve d'une présentation d'un devis puis de la facture) subvention d'entretien de la Fédération de pêche 53. Ainsi que pour tous autres travaux en relation avec les abords de l'Erve. (Restauration de passerelle, échelier, affichage zone de pêche... etc.) Contacter le président de l'AAPPMA pour tous renseignements.

Des projets sont toujours à l'étude concernant le PDPG (plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles) sur le parcours de notre société de pêche, aménagement de frayère, parcours pêche à la mouche carnassiers « NO KILL ».

Concernant les alevinages de notre parcours, toujours autant d'efforts sont mis en œuvre pour satisfaire les pêcheurs. Cette année seront mis : 250 kg de Blanchailles (gardons, rotengles, ables...) 75 kg de truites arc en ciel, 50 kg de perches, sans oublié 3000 vésicules résorbées de brochetons et 1000 vésicules résorbées de truitelles... L'alevinage s'effectue principalement pendant l'hiver et en fonction des niveaux d'eaux.

Notre assemblée générale se teindra début février 2019... Date et lieu restant à définir.

Merci à tous ; adhérents, bénévoles, pêcheurs, propriétaires riverain, mairie de Saulges - Chéméré-le-Roi - Blandouet - St Jean - St Pierre sur Erve - Thorigné en Charnie et Fédération de pêche 53 sans qui, nous ne pourrions pratiquer la pêche, distraire nos jeunes, moins jeunes et aussi de nous permettre de maintenir l'Erve et ses affluents en état.

Association pour le pays de Blandouet

Fin 2016, une SCI a été constituée pour l'acquisition et la rénovation d'une maison située au n° 7 place Adam Becker à Blandouet, par un groupe de 17 « donateurs ou sociétaires » : local d'accueil tout public au rez de chaussée avec à l'étage, un appartement de 80 m².



Une **Association pour le Pays de Blandouet** s'est constituée. Elle aura l'organisation, la gestion des activités de la grande salle du rez de chaussée, deux types sont envisagés :

- elle sera un lieu d'accueil et de convivialité, ouvert à tous grâce à des bénévoles, avec : coin-café, accès internet, coin lecture, etc.... et aussi un réseau d'échanges de savoirs et des animations y compris pour les jeunes.
- dans cette salle, nous ferons des achats groupés à destination des adhérents, dans l'alimentaire et des produits locaux. Une faible marge bénéficiaire est prévue pour financer le projet. Cette activité s'inscrit dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Les travaux sont commencés : un artisan a rénové la toiture. Le sol du rez de chaussée a été refait avec passage de tous les fourreaux : d'eau et son évacuation, d'électricité, de téléphone etc. Un travail bénévole s'additionne à celui des professionnels. Bientôt, nous allons refaire les planchers de l'étage, ensuite, nous changerons les portes et fenêtres, etc.

Notre **Association pour le Pays de Blandouet** est en bonne voie. Vingt personnes étaient présentes à l'assemblée générale du 24 septembre 2018 dans ce bâtiment appelé : « **AU COIN DE LA RUE** », voir photo des cinq plaques qui seront posées en enseigne au dessus de notre porte (création Séverine Baudry et Karine Létard). **Bravo à tous les bénévoles et bon vent dans ce projet...**

Au nom du groupe, son président,
Jean Claude DORIZON



Randonner avec CHARNIE RANDO



Créée en 2011, Charnie Rando a pour objet de favoriser et promouvoir des activités sur le thème de la randonnée pédestre en Charnie, pour la découverte, la sauvegarde de l'environnement, la promotion du tourisme en développant le plaisir d'être ensemble... Charnie Rando protège le patrimoine des sentiers, participe à la veille, la protection et l'entretien des itinéraires. Elle organise des randonnées...

Nous étions 86 adhérents l'an passé, habitants de Blandouet et des communes voisines. Voici nos activités :

- une randonnée par mois le dimanche, mais aussi le mardi suivant (même itinéraire) : distance de 8 à 12 km. Un programme est diffusé à chaque adhérent. Pour ce groupe, nous avons fait le week-end de Pentecôte, une randonnée de trois jours avec hébergement au Centre AVAC de Thésée (41) ; avis des 25 personnes présentes, « ce fut merveilleux... ». Et pour clore l'année nous avons fait en juin une rando journée de Blandouet vers l'étang des Faucherries.

- dans notre programme, nous avons aussi une Rando Cool sur des itinéraires de un à deux kilomètres avec du patrimoine. Ces Rando Cool ont lieu le vendredi tous les quinze jours à la belle saison.

- enfin, une rando aux lampions avant Noël est devenue une tradition depuis quelques années... Celle-ci se termine par un repas pris en commun dans le village choisi.

Vous connaissez l'adage : « **la randonnée, c'est la santé** » ... Nos randos se font dans la bonne humeur, la rencontre et la convivialité... Dernière chose, pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux statuts et s'acquitter d'une cotisation annuelle. Merci de contacter le 06 07 57 98 78 si vous souhaitez y participer.

Au nom du groupe de Charnie Rando, son président,
Jean Claude DORIZON



Vie des associations

Ateliers d'histoire de la Charnie

Depuis leur création en 2004, les ateliers d'histoire de Blandouet se sont donné pour mission de recueillir les traces du passé de nos villages. Partager ses souvenirs ; c'est dépasser les limites administratives : celles des communes, des départements... Ainsi sont nés en 2008, les Ateliers d'histoire de la Charnie.

Des rendez-vous conviviaux : veillées, après-midi autour d'un thème, rencontre charnéenne pour les 10 ans (2014) puis pour les 15 ans (2019)...

Un bulletin semestriel «Le petit Babillard » qui se fait l'écho de ces moments, de vos souvenirs sur un thème précis ou au gré de votre mémoire, des actualités de nos villages...

Un site : « la pierre babillarde » qui attend des bonnes volontés pour s'épanouir et permettre l'accès de notre mine de souvenirs (photos, textes...) à un maximum de personnes...

Des projets pour l'avenir : chaque bulletin est l'occasion de belles rencontres que ce soit à Blandouet, à Saint-Jean-sur-Erve (PBI N° 24, Pierrette Feurprier, La Charnie au féminin) ; côté Sarthe ou côté Mayenne. Il reste tant

à raconter sur la vie quotidienne des gens ordinaires qui ont fait la petite histoire de la Charnie. Des thèmes qui évoquent le passé, permettent de comprendre le présent et de contribuer à bâtir l'avenir : le premier boulot, de place en place, les racines familiales, l'hygiène et la propreté, l'école chemin de vie... La liste reste ouverte ! Et pour 2019 : une rencontre charnéenne pour les 15 ans des Ateliers autour de la dynamique du foot-ball, peut-être ?

Recueillir, partager..., Transmettre à nos enfants pour qu'ils n'oublient pas leurs racines et les valeurs de leurs ancêtres ; aux générations futures, jouant ainsi le rôle de maillon dans la grande histoire de l'humanité.

Construire une histoire de la Charnie avec et pour les gens de la Charnie. Un proverbe ancien affirme : « Des Poteries (Montsûrs) à Tennie, il y a sept lieues de Charnie ». Mais au fait : c'est quoi être de la Charnie ? Voilà le thème que nous vous proposons pour le Petit Babillard n° 30 (sortie au printemps 2019). À vos souvenirs, à vos crayons.... ou à vos claviers !

Frédéric BAUDRY, président
(2, rte de Rouessé-Vassé, 53270 Blandouet-Saint-Jean)

Comité des fêtes de Saint-Jean

Le comité des fêtes est heureux du bilan de l'année écoulée.

Les manifestations se déroulent dans la joie et la bonne humeur avec une équipe plein d'entrain et un public chaleureux.

Pour l'année 2018, au lâcher de truites, nous avons rassemblé une centaine de pêcheurs, ou chacun pouvait se restaurer avec des plateaux repas préparés par nos soins. Sous le soleil de juin, c'est déroulé la fête communale avec toujours de nouvelles idées pour faire participer le public et attirer de nouveaux artisans locaux. Ils étaient une quinzaine à nous faire découvrir leur savoir-faire : glace à la rilette, farine artisanale, pomme de terre bio, tricot... Nous remercions les habitants ainsi que leurs familles pour leur présence à notre soirée entrecôte qui nous permet de ressouder les liens et de prendre le temps d'échanger entre nous.

Nos manifestations pour l'année 2019 : le lâcher de truites fin mai, puis viendra la fête communale le 22 et 23 juin 2019 et notre soirée entrecôte le 19 octobre 2019. Nous remercions l'équipe du conseil municipal pour la subvention accordée.



Le comité des fêtes de Blandouet

Le programme, distribué dans chaque foyer, a été encore bien rempli avec 3 dîners à la salle communale : couscous en février, tartiflette en avril et moules-frites en octobre. Mais du fait de la taille de notre salle, le nombre de convives est malheureusement limité à 50 personnes.



La chasse aux « œufs de Pâques » a comme chaque année réjoui les enfants et leurs parents au bord du plan d'eau et a été suivi d'un goûter.

Le feu de la St Jean le 22 juin a de nouveau attiré du monde autour d'un pique-nique, suivi d'un feu pyramidal qui s'est embrasé par le haut pour descendre petit à petit, et sa beauté a impressionné tout le monde. La traditionnelle soupe à l'oignon a clôturé cette soirée.

L'assemblée communale du 26 août a réuni 140 convives pour un repas-guinguette cette fois-ci. L'animation en chansons a été remplacée par de la musique qui a remis au goût du jour la nostalgie des danses des petits bals des années passées !

Le samedi 1^{er} décembre aura lieu la traditionnelle journée de décoration du village, avec confections de paquets cadeaux à accrocher sur des branches au pied des maisons, décorations de couronnes. Nous sommes sûrs que le Père-Noël sera encore présent cette année, mais par quel moyen arrivera t'il, à la surprise des enfants avec son sac plein de friandises ... ?

Le président,
Stéphane CHAUX

Comptes rendus des réunions



De gauche à droite, 1^{er} rang : Jean-Claude BOUGEANT - Jean-Claude DORIZON - Fabienne HARAN - Patrick COUSIN - Jacques LÉTARD - Rémi BEAUPIED - Nicole BAUDRY - Nadège GENESLAY - Claude DEROUARD - Jean-Claude GUIVIER.
2^{ème} rang : Julien VANNIER - Hervé ROYER - Solange SCHLEGEL - Richard MARTEAU - Jacky DEROUIN - Christophe BRUNEAU - Emmanuel TATIN - Ludovic BOUL - Philippe WAROT - Stéphane CHAUCHEAU.

Réunion du 8 juin 2017

VOTE DU NOM DE L'ÉCOLE : après vote à bulletin secret, voici les résultats : Jean Borgogno : 6 voix, Pôle Scol-Erve 1, Victor Hugo 6, Jacques Prévert 1. Suite à l'égalité, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de respecter le choix des enfants.

DEVIS DU STUDIO SAUVAGE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL 2017

Le conseil accepte à l'unanimité, le devis de 3 559.57 € TTC pour 330 exemplaires

DEVIS DÉPOUSSIÉRAGE VENTILATION ÉCOLE : le devis ELITEL Énergies pour un montant 569.50 € TTC, l'entretien de la ventilation à l'école est accepté à l'unanimité.

DEVIS ORDINATEUR MAIRIE

Après proposition de deux solutions : l'achat : 1 717.20 € TTC, location sur 48 mois : 42 € TTC /mois soit 504 € TTC/an. La location est choisie car elle permet d'avoir un ordinateur neuf tous les 4 ans, avec l'entretien. Le conseil décide louer chez CONTY.

ADHÉSION À MAYENNE INGÉNIERIE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Une présentation est faite au conseil de la création entre le département, les communes et les territoires des EPCI, d'une structure d'assistance dénommée Mayenne Ingénierie (le 6 mars 2017). Celle-ci a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, technique et financier dans le domaine de : l'ingénierie territoriale, la voirie et les espaces publics, les ouvrages d'art, la sécurité routière et comptages routiers, les petits travaux d'investissement, des prestations de laboratoire routier. Le conseil municipal,

- approuve les statuts de l'établissement public dénommé Mayenne Ingénierie,
- décide l'adhésion de la commune de Blandouet – Saint-Jean à Mayenne Ingénierie
- autorise le Maire à mener l'ensemble des démarches en vue de cette adhésion ;
- s'engage à verser à Mayenne Ingénierie la participation fixée lors du premier Conseil d'Administration ;
- désigne le maire comme représentant

ADHÉSION À SYNERGIES

Après présentation au conseil, la proposition d'adhésion

au réseau des collectivités de la Mayenne engagées pour un développement durable qui permet d'échanger entre collectivités en : urbanisme, énergie, démarches participatives, gestion des espaces, etc. Le conseil municipal, décide d'adhérer à ce réseau des collectivités animé par l'association Synergies et désigne Jean-Claude DORIZON représentant titulaire et Jean-Claude BOUGEANT, suppléant.

ADHÉSION SIAEP CHÉMERÉ LE ROI ET SAINTE SUZANNE

Compte-tenu du transfert de la compétence « Eau » aux Coëvrons et de la création de la commune nouvelle, le conseil décide l'adhésion de notre commune nouvelle à ces deux syndicats, avec modes de gestion différents : SIAEP Saint Suzanne : gestion déléguée en DSP, SIAEP de Chéméré le Roi : gestion directe en Régie, pour un an.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ENEDIS

Le Maire propose au conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public 2017 comme suit en fonction des distances en aérien ou en sous-sol et selon les coefficients en usage : **pour Orange, un montant de 1 852.41 € et pour Enedis 200 €.**

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE BLANDOUET

Le Maire informe le conseil que l'ouverture des plis relatifs au projet de l'aménagement du bourg de Blandouet a eu lieu le 1^{er} juin 2017. Les montants sont communiqués, il s'agit de : EUROVIA : montant total du marché : 89 180.10 € HT, CHAPRON : 94 829.30 € HT, ELB : 116 006.00 € HT
Le conseil décide de retenir EUROVIA à l'unanimité et autorise le maire (ou un adjoint en cas d'empêchement) à signer les documents de ce dossier.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Le conseil communautaire des Coëvrons a créé, en avril 2014, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Elle est composée d'un titulaire et d'un suppléant par commune. Elle fait l'analyse de la charge financière des compétences transférées pour faire un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté de Communes à ses communes membres et inversement. Après vote, Jean-Claude BOUGEANT est titulaire de la commune et Claude DEROUARD son suppléant.

Réunion du 25 juillet 2017

DEVIS HYDROCUREUSE

Les travaux d'aménagement du bourg de Blandouet nécessitent l'intervention d'une entreprise pour hydro-curer les réseaux d'eaux pluviales avec caméra. Deux entreprises ont donné un devis : LEVRARD : 288 € TTC et LEBLANC Environnement : 684 € TTC. Le conseil adopte à l'unanimité le devis LEVRARD.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE BALAYAGE MÉCANIQUE

Le Maire propose le renouvellement du contrat de balayage mécanique de la société LPS à St Jean Sur Erve qui arrive à échéance le 30 juin 2017. Après étude du nombre de passages pour chacun des circuits à St Jean sur Erve et création de deux passages par an à Blandouet. Le conseil accepte à l'unanimité le contrat LPS pour **1 168.52 € HT**.

CONVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LA COMMUNE POUR L'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE BLANDOUET

Après lecture de la convention qui comporte 12 articles (construction de l'ouvrage, financement, entretien, conformité et autorisation, insertion dans l'existant, signalisation, constatation de fin, travaux complémentaires et interventions supplétives du Département, la responsabilité, l'entrée en vigueur et les annexes). Cette convention est acceptée à l'unanimité, le Maire est autorisé à la signer.

PROJET DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DES COËVRONS

Le Conseil Communautaire a arrêté en mai 2017 le Projet Local de l'Habitat des Coëvrans. Ce document a pour vocation de définir la politique locale de l'habitat pour une durée de 6 ans. **Le conseil se prononce contre le Projet du Programme Local de l'Habitat des Coëvrans**, car nos petites communes se sentent mises à l'écart.

Réunion du 27 septembre 2017

CONVENTION POUR LE REMBOURSEMENT DU TRANSPORT VERS L'ALSH LE MERCREDI

Le Maire expose au conseil municipal la convention entre la commune et les Coëvrans concernant le remboursement des frais de transport des élèves pour l'accueil de loisirs le mercredi midi, année 2017-2018. Les factures du transporteur sont payées par les communes et remboursées par les Coëvrans, dans la limite de 2 540.00 €. Le Conseil accepte à l'unanimité cette convention.

RAPPORT ANNUEL 2016 ET COMPTE ADMINISTRATIF SYNDICAT DU BASSIN DE L'ERVE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente le rapport d'activités 2016 du Syndicat de bassin de l'Erve, ainsi que le compte administratif. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

TARIF DE CANTINE ET DE GARDERIE POUR ANNÉE 2017-2018

Après rappel des tarifs appliqués l'année précédente, les tarifs pour l'année 2017-2018 sont : cantine enfant 3,20 €, adulte 6,10 €, personnel 3,05 €, stagiaire 4,60 € et prix garderie 1,35 €.

TRAVAUX ET DIVERS :

L'accessibilité du plan d'eau à SAINT JEAN sur ERVE pour personnes handicapées. Plusieurs devis :

Entreprise CHAUVÉAU : 720 € TTC en menuiserie.

Entreprise AFS : 276 € TTC pour l'abattage et évacuation d'un sapin mort.

Entreprise DEROUIN Jacky : 300 € TTC pour l'arrachage de la haie, 2 220 € TTC pour le terrassement

Entreprise ATP 3T : 600 € TTC pour l'arrachage de la haie, 2 548.61 € TTC pour le terrassement

Entreprise TATIN Alexis : 1 188 € TTC l'électricité du sanitaire et 3 449.44 € TTC la plomberie.

Le Maire propose l'entreprise TATIN pour la porte de douche du logement du restaurant, montant de **520.30 € TTC**.

Des projets sont évoqués pour la commune nouvelle année 2018. A BLANDOUET, la réfection de la toiture de la mairie et son isolation ainsi que la peinture du logement communal. Pour SAINT JEAN sur ERVE, des travaux d'accessibilité aux personnes handicapées, salle des associations et l'aménagement de l'ancienne école en deux logements communaux.

Le Maire désigne Nadège GENESLAY et Jean-Claude DORIZON, Jean-Claude BOUGEANT comme référents des projets concernant l'école de la commune nouvelle.

Le Maire informe que BLANDOUET va s'équiper d'un défibrillateur pour 1 983,93 € HT. Le Conseil est favorable à l'unanimité. Jean-Claude DORIZON se charge du dossier ainsi que des demandes de subvention.

Le Maire propose le devis de IDEO Equipements pour l'achat de 4 jardinières, montant 3 123,60 € TTC pour le fleurissement de la commune de BLANDOUET. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Réunion du 7 novembre 2017

INDEMNITÉ DE CONSEIL 2017 DU RECEVEUR PRINCIPAL

Le Maire propose une indemnité de conseil pour 2017 à Mr BOISGÉRAULT Philippe. Cette indemnité est attribuée à titre personnel. Elle est accordée à l'unanimité, 177.10 € brut BLANDOUET et 424.78 € SAINT JEAN sur ERVE.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COËVRONS

Après lecture de l'extrait des délibérations du conseil communautaire du 18 septembre 2017. Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications précitées.

MODIFICATIONS STATUTAIRES : ACTER LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

Le Maire donne lecture des délibérations du conseil communautaire, septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le transfert à la 3C, au 1^{er} janvier 2018 de la compétence obligatoire GEMAPI, ci après :

- Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- Défense contre les inondations et contre la mer ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

Comptes rendus des réunions

- **approuve** l'organisation des compétences de l'eau (SOCLE) pour le futur syndicat mixte fermé autour des bassins de la Vaudelle, Merdereau, Orthe, Vaige, Erve, Treulon et du Palais,
- **approuve** le transfert de GEMAPI, aux futurs syndicats mixtes qui se feront autour de ces bassins.
- **approuve** de représenter les communes au sein des dits syndicats mixtes selon la représentation pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DE SAINTE SUZANNE ET TRANSFERT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COËVRONS DES ACTIFS, PASSIFS, CONTRATS ET DU PERSONNEL AFFECTÉ À L'EAU POTABLE

Le conseil accepte à l'unanimité :

- la dissolution du Syndicat intercommunal d'eau potable de Sainte-Suzanne le 31 décembre 2017, puis définitivement après fin des opérations comptables en 2018.
- le 1^{er} janvier 2018, le transfert des actifs et passifs du Syndicat intercommunal d'eau potable de Sainte Suzanne à la Communauté de communes des Coëvrans.
- le transfert des biens meubles et immeubles, nécessaires à l'exercice de la compétence « eau » / « assainissement », « assainissement non collectif » par les Coëvrans au 1^{er} janvier 2018.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE CHÉMERÉ LE ROI ET TRANSFERT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ACTIFS, PASSIFS, CONTRATS ET DU PERSONNEL AFFECTÉ À L'EAU POTABLE

Le conseil accepte à l'unanimité :

- la dissolution Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de CHÉMERÉ LE ROI au 31 décembre 2017, pour l'exercice de ses compétences, puis définitivement après fin des opérations comptables 2018.
- au 1^{er} janvier 2018, le transfert direct des actifs, passifs du Syndicat intercommunal d'eau potable de CHÉMERÉ LE ROI aux Communautés de communes selon la répartition suivante :
- Vers CC du Pays de Meslay-Grez : 314/1526 soit 20.57%, arrondi à 21%
- Vers CC des Coëvrans : 1212 soit 79.42 %, arrondi à 79%. Cette répartition est ventilée selon le nombre d'abonnés rattachés à chaque Communauté de communes.

DEVIS CENTRE DE GESTION POUR MISSION ARCHIVAGES A BLANDOUET

Le Maire propose au Conseil un devis du Centre de Gestion 53 pour un montant de 2 524,50 € TTC en vue de l'assistance à l'archivage, mairie de BLANDOUET. Ce devis est accepté à l'unanimité.

De même, le Maire propose un devis de l'entreprise DAVOUST DECORS pour un montant de 2 394 € TTC : travaux de façade du logement communal Place Adam Becker, BLANDOUET. Le Conseil l'accepte à l'unanimité.

Réunion du 19 décembre 2017

DEVIS : AMÉNAGEMENT DU TALUS DEVANT L'ÉCOLE VICTOR HUGO

Le Maire propose au Conseil le devis de PEPINIÈRES HUAULT d'un montant de 1137,87 € TTC pour l'aménagement du talus devant l'école VICTOR HUGO, ce devis est accepté à l'unanimité.

DEVIS : CHARPENTE-ARDOISES-ISOLATION DE LA MAIRIE DE BLANDOUET

Le Maire propose au Conseil plusieurs devis pour la réfection de la toiture de la mairie de BLANDOUET :

Entreprise MORIN et RAVIGNE : 15 601,86 € TTC,

SARL FAVRIS : 18 594,24 € TTC,

YVAN HEURTAULT 19 879,20 € TTC.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'entreprise HEURTAULT Yvan.

PARTICIPATION POUR ACQUISITION DRAPEAU, TISSU TRICOLEUR POUR L'ASSOCIATION AFN

Le Maire propose au Conseil un devis de l'entreprise ALPHA-B 953,50 € TTC pour l'achat d'un drapeau tricolore brodé. Le Maire propose de revoir le président pour définir le montant de la participation de leur association.

RAPPORT FINAL DE LA CLECT- ANNÉE 2017

Le Maire présente le rapport final de la CLECT pour 2017. Celle-ci a fixé le montant de l'attribution de compensation 2017 à : - **453 €** pour Blandouet et + **61 821 €** pour Saint Jean Sur Erve. Le conseil décide à l'unanimité de valider l'évaluation des charges transférées et le rapport de la CLECT au 27 novembre 2017.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE : MISE EN ŒUVRE DE LA LOI NÔTRE, TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITÉS D'ÉVRON ET DE STE GEMMES LE ROBERT

Le Conseil accepte le transfert des compétences : zones d'activités d'Évron et Sainte Gemmes le Robert.

MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DE LA BOULANGERIE À SAINT-JEAN-SUR-ERVE

Le Maire rappelle que la boulangerie est en vente depuis fin 2016, or il n'y a eu aucune visite... Il est proposé de revoir le prix de vente de 110 000 €, le Conseil accepte à l'unanimité de mettre la vente à 77 000 € net vendeur.

RENTÉE 2018-2019 - RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS OU RECONDUCTION DES TAP

Après lecture du courrier de l'académie sur l'organisation de la semaine scolaire, rentrée 2018-2019. La préparation de la rentrée scolaire 2018 impose la prise en compte des évolutions du réseau scolaire, de la gestion des ressources humaines, l'information aux parents d'élèves et l'impact sur le transport scolaire. La mairie a donné un questionnaire en octobre 2017 aux parents d'élèves pour avoir leur avis sur la reconduction ou non des TAP à la prochaine rentrée. Voici les résultats : 14 pour la reconduction des TAP, 12 contre. Suite à l'enquête et l'avis favorable du Conseil d'Ecole, le Maire propose un vote à bulletin secret : 18 Votants, pour le maintien des TAP : 14, contre : 4 ; **les TAP sont maintenus.**

PROJET DE REAMENAGEMENT DU JARDIN PÉDAGOGIQUE À L'ÉCOLE

Jean-Claude DORIZON décrit au Conseil le projet d'un jardin pédagogique à l'école. Il faut prévoir un devis pour clore cet espace. La création est acceptée à l'unanimité. Les travaux seront réalisés par les agents.

CHANGEMENT DE NOM DU LOTISSEMENT DU BAS CHÂTEAU : PLACE DU BAS CHÂTEAU

Le Maire informe les membres qu'il appartient au Conseil de choisir le nom à donner aux rues et aux places publiques. Est validé à l'unanimité la dénomination « Place du Bas-Château », au lieu du lotissement du Bas-Château, la numérotation de la Place du Bas-Château (n°1, 3 et 5), et la numérotation 6 rue du Bas-Château.

Réunion du 30 janvier 2018

INSTAURATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT, COMMUNE DE BLANDOUET – SAINT JEAN

Le Conseil décide d'instituer la taxe d'aménagement au taux de 1% à compter du 1^{er} janvier 2019 et d'exonérer selon le code de l'urbanisme, en partie à 50% de leur surface selon les points de N°:

Point 1 : les locaux d'habitation et d'hébergement qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue (logements aidés par l'état dont le financement ne relève pas des PLAI)

Point 2 : dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné

Point 4 : les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres ;

Point 8 : les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

DEVIS : ORDINATEURS À ECOLE

Les ordinateurs des élèves et celui de la salle des petits sont obsolètes. Le conseil accepte à l'unanimité, le devis de la société CONTY : 4 901.10 € TTC pour 9 portables et 1 ordinateur fixe.

DEVIS : CRÉATION D'UN CINÉRAIRE AU CIMETIÈRE DE SAINT-JEAN-SUR-ERVE

Le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal 2 devis : entreprise BEAUFILS et entreprise MELANGER.

Le conseil accepte à l'unanimité, le devis de l'entreprise BEAUFILS pour un montant de 3 952 € TTC.

Réunion du 27 février 2018

TRANSFERT DES CHEMINS RURAUX À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COËVRONS

Le Conseil décide à l'unanimité,

- de transférer le chemin du Coudray, sur une longueur de 150 m aux Coëvrons, portant ainsi la distance en voirie d'intérêt communautaire à 30 180 m pour St Jean sur Erve.
- de transférer les chemins de Chanteloup sur 50 m, le chemin de la Pégerie, surface de 250 m² aux Coëvrons portant ainsi la distance en voirie d'intérêt communautaire à 9307 m pour Blandouet.

RÉVISION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES :

Le Maire expose au conseil la révision du schéma de mutualisation des services de la communauté de communes. Suite à approbation au conseil communautaire de janvier 2018, du projet de révision du schéma de mutualisation des services :

- le dispositif d'employeur unique reste porté par la Communauté de communes des Coëvrons
- la détermination d'un socle minimum de missions mutualisées : la fonction Ressources humaines (RH) et la fonction Finances et commande publique (FCP)
- le réemploi du « temps libéré » des agents municipaux par la mutualisation des services par la seule commune qui en apprécie le redéploiement sur d'autres missions.
- définition de conditions d'entrées calendaires : Avant la fin de l'année N-2 : manifestation d'intérêt - 1^{er} trimestre de

l'année N-1 : rencontre formelle afin d'exposer les modalités organisationnelles et les contributions financières,

- la définition de conditions de sortie sera progressive.
- la mise en œuvre efficiente des services communs : le fonctionnement des services communs, et son organisation, doivent s'imposer à tous les bénéficiaires de ces services communs.
- la mise en place d'un dialogue régulier doit permettre de dresser le bilan du fonctionnement mais aussi de projeter les besoins à venir.
- Il est mis fin à la non compensation par les communes mutualisées des charges services communs.
- le raisonnement se fera en coût global sur toutes les charges directes et indirectes mises en jeu.
- l'évolution des coûts sera répercutée annuellement sur chaque commune mutualisée.
- il est proposé de maintenir la couverture assurance des communes par l'application d'un taux de couverture.

Le Conseil, émet aucun avis à l'unanimité, sur le schéma de mutualisation et souhaite une intervention des services de la 3C et des élus pour une explication vers sa mise en place et ses conditions financières.

VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Le Maire présente les demandes de subventions. Sont accordées : U.D.A.F. 100 €, Société de Pêche 150 €, SPA 100 €, Football de Saint Jean 630 €, Don du sang Vaiges 100 €, Comité des Fêtes Saint Jean 300 €, Comité des Fêtes Blandouet 300 €, Club de la Gaité 300 €, Atelier d'histoire de la Charnie 200 €, AFN Saint Jean Sure Erve 300 €, AFN Blandouet (non attribuée), APE 400 €, Comité de jumelage 200 €, Club de la Verte Charnie 300 €, Charnie Rando 150 €, M.N.E 50 €, Restaurants du cœur 100 €. **Total : 3680 euros**

Réunion du 27 mars 2018

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Monsieur DEROUARD présente les comptes administratifs (consulter les tableaux en mairie).

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 PAR M. BOISGÉRAULT, RECEVEUR DES BUDGETS

Le Conseil, après présentation des budgets primitifs et supplémentaires de 2017 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de titres de recettes, les mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, et du passif, les restes à recouvrer, les restes à payer. Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de 2017, déclare que les comptes 2017 donnés par le receveur et certifiés conformes, n'appelle ni observations, ni réserves.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 : BUDGET COMMUNE

Après lecture du compte administratif de Blandouet - Saint Jean de 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2017, le conseil, affecte au 002 : 91 851.69 € et au 1058 : 58 000 €, à l'unanimité.

BUDGET LOTISSEMENT ALLÉE VERTE

Après lecture du compte administratif : le budget annexe du Lotissement Allée Verte de Blandouet, statuant sur l'affectation du résultat 2017, le Conseil affecte au 002 un montant de 6 817.91 € à l'unanimité.

Comptes rendus des réunions

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'appliquer les taux pour 2018 : taxe d'habitation : 16.73, taxe foncière sur les propriétés bâties : 15.18 idem taxe sur non bâties : 24.97 et ce, à l'unanimité.

BUDGETS 2018 : COMMUNE DE BLANDOUET-SAINT JEAN :

Le budget est en équilibre : dépenses / recettes de fonctionnement à 500 773,92 € : adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COËVRONS

Lors du conseil communautaire de décembre 2017, les élus ont décidé d'adopter les termes du pacte financier et fiscal, l'orientation n°1 : Généralisation d'une nouvelle Dotation Statutaire Communautaire, à l'échelle des 36 communes en fonction de critères véritables de solidarité :

- l'extinction progressive par cinquième, en arrêtant la prise en compte des bases fiscales sur 5 ans à partir de 2023.
- l'orientation 5 du pacte financier et fiscal relative à la révision des attributions de compensations liées aux équipements transférés.

Le conseil accepte à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes des Coëvrons.

REPLACEMENT DE L'HORLOGE ASTRONOMIQUE – LA BUTTE-BLANDOUET

Le Maire présente au Conseil l'estimation du projet d'éclairage public : estimation HT : 840.68 €, participation communale (60% du montant) : 504.41 €, total avec frais : 538.03 €. Le conseil approuve le projet à l'unanimité.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER POUR LE PLUI

Vu la carte communale approuvée au conseil le 4 décembre 2014 de Saint Jean Sur Erve, idem pour Blandouet le 17 mars 2015. Il y a lieu de préciser les motivations pour le droit de préemption sur les parcelles de Blandouet :

Section C n°155 : 3980m² ; puis C n°157 de 3992m² ; C n°158 de 4894m² ; C n°332 de 2791m², C n°382 de 307m² ; C n°383 de 1380m². Le conseil décide d'instaurer un droit de préemption sur les parcelles constructibles intérieures au périmètre du bourg de Blandouet et décide d'instituer un droit de préemption sur les parcelles précitées.

Réunion du 22 mai 2018

N°1 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENEDIS ANNÉE 2018

Conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le concessionnaire est tenu de payer aux communes la redevance due au titre de l'occupation du domaine public : ouvrages de distribution et de transport de l'électricité. En 2018, c'est **203 €** pour BLANDOUET - SAINT JEAN. Ce versement par ENEDIS est accepté à l'unanimité.

N°2 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE ANNÉE 2018

Idem au CGCT, le concessionnaire doit s'acquitter des redevances par les ouvrages de chez ORANGE Le Conseil accepte à l'unanimité le versement de la somme de **1 911.97 € par Orange**.

N°3 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34, le Conseil décide à l'unanimité de la création d'un emploi permanent à temps complet.

N°4 : APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA RÉFORME DT-DICT

Le Maire informe, qu'après la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2017, il faut prendre une nouvelle délibération pour la réforme DT-DICT. Le Conseil prend acte de la situation et confie au Territoire d'Énergie de la Mayenne, la gestion, le suivi et l'instruction des obligations liées à la réforme visant à améliorer la prévention des ouvrages d'éclairage public, au forfait annuel de 0.20 € /ml de réseau souterrain d'éclairage public et ce, à l'unanimité.

N°5 : MODIFICATION DES STATUTS TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE 53 (EX SDEGM)

Le Maire expose le contexte législatif et réglementaire (en constante évolution) dans le domaine des distributions publiques d'énergie et de la croissance verte dont notre commune est adhérente. Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le Comité Syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts. Le Maire donne lecture des nouveaux statuts adoptés par le TE53. Le Conseil adopte la modification des statuts de TE53 à l'unanimité.

N°6 : NUMÉROTATION ET ADRESSAGE DES VOIES BLANDOUET – SAINT JEAN

C'est au Conseil de choisir le nom des rues et places publiques. La dénomination est laissée au libre choix. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité, la validation du projet d'adressage transmis par les services de la poste et ajoute la création de « 2 bis chemin du Laurier » à Blandouet.

N°7 : OUVRAGE DE LAUNAY À SAINT JEAN SUR ERVE

Le maire délégué rappelle que l'ouvrage de Launay (clapet et déversoir) à Saint Jean Sur Erve avait un délai de conformité de 5 ans, or il a expiré en juillet 2017. La commune a accepté la proposition du Syndicat de bassin de l'Erve en vue de proposer des solutions d'aménagement. Le délai supplémentaire d'un an est accordé.

N°8 : AVIS SUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DES COËVRONS

Celui-ci donne les orientations et fixe les objectifs à l'échelle des Coëvrons pour les 15 prochaines années. C'est un document d'urbanisme et un outil de planification intercommunale qui permet :

- Aborder le fonctionnement du territoire et anticiper les changements
- Mener une réflexion sur : aménagement, habitat, mobilité, environnement, équipements, services
- Optimiser l'organisation du territoire en articulation avec les territoires voisins

Deux axes : équilibre et rayonnement et qualité du cadre de vie. Document d'orientation et d'objectifs (DOO), résumé en quelques mots et chiffres :

- 5 pôles du territoire, 1800 logements à produire entre 2018 et 2033
- Lutte accrue contre la vacance, utilisation raisonnée et optimisée du foncier
- Renouveau urbain en lien avec la revitalisation des centres-bourgs, mise en œuvre de densité moyenne 12 logements/ha, priorisation des implantations commerciales afin que celles-ci revitalise les bourgs
- Confortement des zones d'activités, développement des activités économiques historiques (agriculture, industrie, artisanat...) poursuite de l'aménagement numérique

- Accompagnement des modes de déplacement « doux », poursuite du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergies
- Valorisation du patrimoine naturel.

Le Conseil émet à l'unanimité un avis opposé à la seule répartition des 1800 logements à produire à cause du déséquilibre entre les pôles centres et le reste du territoire.

N°9 : PROJET AMÉNAGEMENT RD57 PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Maire expose les projets d'aménagement de la RD57 présentés par le Conseil Départemental :

- suppression de l'entrée/sortie de la rue Nationale : le Conseil propose de maintenir uniquement la sortie (stop)
- réaménagement sortie du bourg vers Vaiges : certains élus souhaitent un rond-point
- Chemin de la Gélinière en sens unique : le Conseil ne souhaite pas modifier la circulation de la Gélinière.

N°10 : PROJET D'INSCRIPTION DE LA COMMUNE DANS UN PLAN DE SAUVEGARDE : ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP)

Le Maire délégué, explique que cette ZPPAUP est un approfondissement du volet paysager et patrimonial du PLUi. L'objectif est de valoriser ce qui fait la particularité de la Vallée de l'Erve, en permettant aux élus d'échanger sur ce qui fait sens de la qualité de vie de la Vallée de l'Erve. Les pièces d'un plan de secteur par rapport au PLUi :

- Rapport de présentation (diagnostic et justification des choix)
- Projet d'aménagement et de développement durable

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'inscrire la commune dans un plan de sauvegarde « zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager » avec les communes voisines.

Réunion du 17 juillet 2018

N°1 : ADHÉSION À S²LOW, TIERS DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES

Après l'adoption par les Coëvrons de S²LOW comme nouveau tiers de télétransmission, le Conseil est favorable à l'adhésion, l'outil mis à disposition par le CDG 53 à partir d'août 2018.

N°2 : AMÉNAGEMENT DE LA RD57

Suite à la délibération prise par notre conseil en mai 2018, le conseil départemental a répondu à nos différentes propositions. Ainsi, le conseil valide à l'unanimité :

- l'aménagement des accès à Saint Jean et à la voie communale en direction de Blandouet (Route Noire)
- l'aménagement d'accès à la voie communale en direction de Saint Léger
- le maintient la sortie « rue nationale » avec un STOP
- la mise en place d'une voie d'évitement au droit de l'accès à « La Gélinière »

N°3 : NOMINATION DU 5^{ÈME} ADJOINT

Vu la délibération du Conseil fixant le nombre d'adjoints à 6 personnes et suite au décès du 5^{ème} adjoint, le conseil donne son accord par 13 voix sur 15 ; Rémi Beaupied est 5^{ème} adjoint au 17 juillet 2018

N°4 : INDEMNITÉ DE CONSEIL DU TRÉSORIER

Le Maire présente le décompte de l'indemnité de conseil de 2018 pour Mr BOISGÉRAULT Philippe. Le conseil décide à

l'unanimité de lui accorder cette indemnité de 439.18 € brut pour Blandouet - Saint Jean.

N°5 : MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PRÉVISIONNELLES 2018 - RÉGIME DÉROGATOIRE DE LA RÉVISION LIBRE.

Après décision favorable du Conseil Communautaire des Coëvrons fixant les attributions de compensation 2017 et prévisionnelles 2018, le Conseil valide à l'unanimité cette attribution de 8 507 €

N°6 : MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PRÉVISIONNELLES 2018 – GEMAPI

Après décision favorable du Conseil Communautaire des Coëvrons fixant les attributions compensation 2017 et prévisionnelles 2018, le Conseil valide à l'unanimité la modification cette attribution : GEMAPI -11 047.95 € DIVERS 8 507 € AC Prévisionnelle : Blandouet -453 € Saint Jean s Erve + 61 821 €, total AC 58 827 €

N°7 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DE LA RÉGIE : SALLE SOCIOCULTURELLE

VU les tarifs de location salle socioculturelle, le conseil décide à l'unanimité qu'en cas de force majeure, de restituer l'acompte demandé lors de la réservation de la salle dans sa totalité sur justificatif écrit.

N°8 : ACHAT DU RESTAURANT DE L'ERVE

Le Maire informe le conseil municipal que le bail commercial est arrivé à échéance le 30 juin 2018. Une proposition d'achat a été soumis aux locataires qui ont fait une estimation des travaux à effectuer. Lecture du courrier de M. et Mme LEROYER proposant 60 000 € (frais de notaire inclus) est faite. Après discussion et vote à bulletin secret, les élus proposent 60 000 € net vendeur à l'unanimité.

N°9 : RENOUVELLEMENT DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2018 – 2021

Le Maire informe la Conseil que notre P.E.d.T. arrive à échéance. Cette convention permet le versement du fonds de soutien aux TAP. Le Conseil valide le nouveau Projet éducatif territorial 2018 – 2021 à l'unanimité.

N°10 : NOMINATION DES RÉFÉRENTS POUR LE RGPD

Le Maire expose au Conseil l'importance de la conformité avec la réglementation européenne du RGPD . Ce règlement relatif à la protection des données est entré en vigueur en mai 2018. Il apporte des modifications de sécurité des données personnelles et rend obligatoire leur application. Le CG53 propose la mise à disposition de son délégué à la Protection des Données sous participation financière. Après dialogue entre Aurélie, Séverine, Mme Schlegel et Mr. COUSIN, la décision est reportée.

N°11 : AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE – UNITÉ DE MÉTHANISATION

Sainte Suzanne et Chammes Suite à enquête publique relative à la Centrale Biogaz des Coëvrons, en vue d'exploiter une unité de méthanisation, à La Prise du Haut sur Sainte Suzanne et Chammes, la commune de Blandouet – Saint Jean est concernée par l'enquête et le plan d'épandage. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité à l'ensemble du projet.



Mairie de Saint-Jean-Sur-Erve

5, rue Nationale
SAINT-JEAN-SUR-ERVE
53270 BLANDOUET-SAINT JEAN
TÉL : 02 43 90 27 14 - FAX : 02 43 90 28 16
E-mail : mairie.saint-jean-sur-erve@wanadoo.fr
blandouet-saintjean@orange.fr
www.saintjeansurerve.mairie53.fr

Horaires de la mairie

Lundi et mardi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h15
Mercredi : fermé au public
Jeudi : 13h30 - 17h15
Vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 15h45



Mairie Annexe de Blandouet

Route de Rouessé Vassé
BLANDOUET
53270 BLANDOUET-SAINT JEAN
TÉL : 02 43 90 27 41
E-mail : mairie-deblandouet53@wanadoo.fr
blandouet-saintjean@orange.fr

Horaires de la mairie

Mardi : 10h - 13h
Jeudi : 14h - 19h

18
19